

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **46 (1910)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

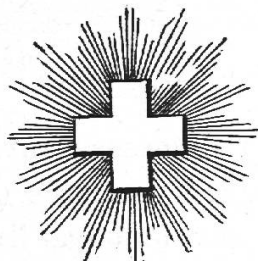
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

XLVI^{me} ANNÉE

N^o 1.



LAUSANNE

8 janvier 1910

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *La méthode naturelle pour l'enseignement de la lecture. — L'enfance abandonnée à Genève et dans le canton de Vaud. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. — PARTIE PRATIQUE : A nos lecteurs. — Loi et règlements. — Cours complémentaires : L'industrie des hôtels. — Leçon de choses : L'argile. — Grammaire : Imparfait ou passé défini ?*

LA MÉTHODE NATURELLE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

Il a été question plusieurs fois dans *l'Educateur* (1^{er} septembre 1906, 11 mai 1907, 13 juin 1908), à un point de vue tout théorique, de cette méthode de lecture pratiquée à Bruxelles par M. le Dr De Croly, et qui est si bien nommée méthode naturelle, puisqu'elle consiste à apprendre à lire à l'enfant comme on lui a appris à parler, en commençant par la phrase et les mots, et non par les lettres.

Permettez-moi, aujourd'hui, de vous présenter quelques observations faites sur l'application de cette méthode dans une classe d'arriérés. Ce travail n'aura malheureusement pas toute la précision voulue ; au lieu de faits et de chiffres exacts, je devrai trop souvent employer des expressions vagues, des « peu près », des « environ », des « plusieurs », etc. ; mais qu'y faire ? Une classe n'est pas un laboratoire de psychologie, et il ne peut être question de sacrifier le temps des enfants à des expériences, si intéressantes soient-elles au point de vue psychologique et pédagogique. Je me suis borné à noter, jour après jour, après la classe, ce que les enfants m'avaient dit d'intéressant, et ce sont ces notes qui formeront la base de ce travail. Ensuite — autre cause d'insuffisance — les expériences ne portent que sur une période de trois mois (janvier-mars). Puis les enfants sont des arriérés, de préparation et de

capacité intellectuelle fort diverses ; sur douze enfants, un seul lisait couramment, un autre à peu près (il ne sera pas question d'eux) ; les dix autres ne savaient pas lire, mais tandis que certains avaient déjà passablement pratiqué la lecture — sans qu'il leur soit resté grand' chose — d'autres en étaient à leurs débuts, ne sachant pas même toutes leurs lettres.

Voici de quelle manière nous avons pratiqué la lecture et l'écriture, d'après la « méthode naturelle ». Chaque jour, nous avons une petite causerie, leçon de choses ou exercices d'observation ; dans la journée les enfants la résument oralement, puis par écrit, en quelques phrases très simples ; chaque phrase est accompagnée d'un ou plusieurs dessins : la maîtresse l'écrit d'abord au tableau noir, les enfants la copient en reproduisant les dessins qui doivent leur en rappeler le sens (toutes les fois que la chose est possible, les dessins sont faits d'après nature). C'est ce résumé que les enfants relisent à la maison, comme leçon.

En voici deux à titre d'exemple, à propos d'une leçon sur l'ouïe : j'ai deux oreilles (dessin) ; dans la rue j'entends des trams (d), des chars (d), des bicyclettes (d) avec des grelots (d) ; des gens qui marchent (d) et qui parlent (d).

A la campagne, j'entends le vent dans les arbres (dessins d'arbres courbés par le vent), la pluie (d), l'orage (dessin de l'éclair), les insectes (d), les oiseaux (d).

A côté de ce travail, au moyen des résumés, j'ai appris aux enfants à lire leurs prénoms, différents ordres (marchez, courez, etc.) écrits au tableau noir, et enfin ils ont appris le nom d'un certain nombre de denrées ou objets renfermés dans des boîtes d'allumettes recouvertes de papier blanc sur lequel est écrit le nom du corps contenu dans la boîte (café, thé, allumettes, cailloux, etc.).

Une constatation que j'ai pu faire d'emblée, c'est que certains enfants qui avaient eu beaucoup de peine à apprendre quelques lettres renaient avec une facilité étonnante des mots entiers, et qu'au contraire, d'autres enfants qui avaient pratiqué beaucoup plus la lecture avaient plus de peine à reconnaître les mots entiers.

Un matin, j'avais écrit au tableau noir les noms des neuf enfants présents ; après quelques répétitions, la plupart des enfants les reconnurent ; l'après-midi, un des enfants, lorsque nous eûmes

répété ces mots pendant quelques minutes, en reconnut plusieurs, de façon très sûre ; et cinq des enfants lui étaient étrangers à ce moment ; donc c'était bien la première fois qu'il voyait leurs noms.

Une remarque curieuse : j'ai constaté que l'un des enfants en voyant le nom écrit, pouvait bien montrer l'enfant qui portait ce nom ; mais quand je lui demandai de nommer cet enfant, il n'y réussit pas, preuve que l'image visuelle du nom d'une personne peut se graver plus vite dans la mémoire que l'image auditive de son nom. Il est vrai qu'ici il ne s'agissait que de reconnaître le nom écrit, tandis qu'il fallait trouver le nom parlé ; toujours est-il certain qu'il y a là un facteur dont il faut tenir compte avec les enfants, dont la majorité appartient au type visuel.

Je m'aperçois avec ce même enfant que sa mémoire visuelle peut lui jouer un tour, ainsi qu'à sa maîtresse ; il est sujet à localiser ses souvenirs, et reconnaîtra des mots grâce à la place qu'ils occupent, mais n'en sera plus capable si les mots sont disposés dans un autre ordre : la précaution qui s'impose, si l'on écrit les mots au tableau noir, c'est de les effacer souvent, pour en changer la place.

Une fillette, ayant déjà passablement lu, confond, sur les boîtes dont l'ai parlé, les mots chicorée et chocolat, et cela d'une façon plus persistante que d'autres enfants moins avancés ; il est fort possible que l'habitude d'épeler, ou du moins de distinguer les sons d'un mot, l'un après l'autre, empêche de saisir la physionomie du mot dans son ensemble.

Un autre enfant, également parmi ceux qui avaient le plus pratiqué la lecture, lit son résumé sans être capable de montrer avec le doigt le mot qu'il lit. C'était facile de prévoir que la chose pouvait se produire ; aussi pour qu'il y ait lecture, et non simple récitation, je demandais aux enfants de me montrer tel ou tel mot isolé, puis aussi telle lettre, pour les amener graduellement à la méthode de lecture ordinaire.

Un matin, pendant la leçon de choses, j'avais écrit le mot verre au tableau noir ; plus tard, dès que ce mot parut dans le résumé, un enfant, certainement incapable de réunir v, e, r, pour en faire une syllabe, s'écria instantanément : « Eh ! verre, comme ce matin ».

Une exclamation aussi spontanée ne peut laisser aucun doute sur la possibilité de reconnaître un mot comme un tout.

Plusieurs fois, j'ai pu constater combien ces souvenirs sont *durables* ; par exemple, un enfant qui n'avait pas vu pendant plusieurs semaines la boîte des perles, répondit instantanément « perles », quand je lui en demandai le contenu. Le même enfant que j'appellerai G. (c'est un des plus remarquables par la facilité avec laquelle il reconnaît les mots, et il est loin de savoir toutes les lettres !), G. trouve une feuille sur laquelle un de ses camarades avait écrit son résumé une semaine auparavant : G. le lit sans aucune difficulté. Le 10 février, il me relit sans une erreur les cinq mots : fourgon, facteur, sac, lettre, timbre, écrits le 10 janvier et que nous n'avions pas revus depuis lors.

Quand j'ai fait lire à tous les enfants, à la fin du troisième mois leurs résumés depuis le commencement, ils s'en sont fort bien tirés pour la plupart ; bien entendu, cela ne signifie pas qu'ils avaient appris à lire, puisque les dessins illustrant le texte, d'une part, et la mémoire, de l'autre, étaient pour beaucoup dans la réussite de cette épreuve.

Dans tous ces exercices de lecture ou d'écriture, le mot était toujours considéré comme un tout ; nous n'avons jamais épelé ; mais les enfants y arrivent d'eux-mêmes ; c'est vers la fin du second mois que j'ai entendu pour la première fois G. établir un rapport entre les lettres qu'il avait apprises et les mots qu'il copiait ; en copiant le mot lunettes, il fait cette remarque : « Eh ! on écrit *u* parce qu'on entend *u* quand on dit lunettes, et deux semaines plus tard, n'arrivant pas à reconnaître d'emblée le mot oreilles, il a l'idée de recourir aux lettres et dit : o, r... oreilles. (J'avais moi-même eu recours bien des fois à ce moyen avec des enfants qui connaissaient déjà leurs lettres, ce n'était toutefois pas l'épellation proprement dite, car il suffisait généralement aux enfants de dire la première ou les deux premières lettres du mot pour en deviner le reste.)

(*A suivre*).

A. D.

L'Enfance abandonnée à Genève et dans le canton de Vaud.

1. GENÈVE

Nous devons à l'obligeance de M. Noblet, juge de paix, à Genève, les renseignements qui nous permettent de dire quelques mots sur la question de l'Enfance abandonnée dans le canton de Genève.

Dans une loi du 28 mai 1898, il est dit : « L'Etat prend sous sa protection :

1. Les enfants genevois moralement ou matériellement abandonnés ;
2. Les enfants suisses non genevois, moralement et matériellement abandonnés dont les parents sont domiciliés dans le canton de Genève ;
3. Les enfants étrangers à la Suisse, moralement ou matériellement abandonnés, qui appartiennent à des Etats liés à la Suisse par des traités spéciaux et dont les parents sont domiciliés dans le canton, à condition que ces parents ou leur pays d'origine s'engagent à payer une pension et que leur admission puisse avoir lieu sans préjudice pour les enfants des deux premières catégories.

La protection de l'Etat peut s'étendre jusqu'à l'âge de 20 ans. Elle a pour objet l'entretien et l'éducation des enfants, le développement de leurs facultés physiques, morales et intellectuelles, et leur instruction professionnelle.

L'Hospice général continuera à prendre à sa charge exclusive les orphelins genevois et les enfants de parents genevois indigents. »

Il existe pour cette œuvre une *Commission centrale de l'Enfance abandonnée*, composée de treize membres et dont font aussi partie de droit le procureur général et le directeur de la police centrale. La Commission centrale est assistée dans sa tâche par les *Conseils municipaux* et par des *Comités de quartier* au nombre de treize. Il y a en outre une *Commission des apprentissages*.

Le nombre des enfants à la charge de l'Institution, au 31 décembre 1901, était de 280 soit 132 filles et 148 garçons.

Quant au mode de placement, 20 étaient en apprentissage, 37 en place et subvenant à leurs besoins, 4 à l'asile des garçons, 8 à l'asile des filles, 25 dans des établissements particuliers, 28 dans des familles et 88 placés par différentes institutions avec le concours financier de l'œuvre. La dépense pour pensions, vêtements, maladies, s'est élevée à fr. 46 897. L'Etat a fait une allocation budgétaire de fr. 38 992,45, et une somme de fr. 12 007,55 a été prélevée en faveur de l'Institution sur le produit du monopole de l'alcool.

Au sujet du placement des enfants dans les familles de la campagne, la Commission a reçu (en petit nombre heureusement, dit-elle) des réclamations de la part de municipalités qui redoutent l'encombrement des élèves dans les écoles communales. Elle tient cependant à garder ses pupilles en territoire genevois, pour rendre la surveillance plus facile et pour l'avantage que présente l'analogie des programmes scolaires. Sinon, dit-elle, « nous pourrions nous adresser, et cela en toute confiance, aux communes vaudoises où nos enfants sont traités, dans les écoles, sur le même pied que les enfants vaudois ».

Le 3 juin 1909 a eu lieu l'inauguration de l'Asile temporaire du Petit-Lancy pour les garçons, après une restauration complète des bâtiments. Cet asile peut contenir actuellement 30 à 35 lits.

Le dernier rapport de la Commission centrale parle des dangers que présen-

tent, pour la moralité des enfants, les représentations des cinématographes. Elle s'élève avec force contre le fait que des enfants de dix à seize ans, en nombre considérable, et manquant de surveillance, soient attirés le soir vers ce genre de spectacle.

Ensuite d'un vœu de la Commission genevoise de l'Enfance abandonnée, exprimé en 1900, et rappelé en 1907, le Département de justice et police du canton de Genève a pris l'initiative de démarches auprès des cantons de la Suisse romande, en vue de l'élaboration d'un concordat pour l'œuvre de l'Enfance abandonnée. Cette question est à l'étude et un projet a été élaboré.

(A suivre).

L. H.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **L'Union des instituteurs primaires** genevois, dans sa séance du 9 décembre, a discuté, puis approuvé par un vote unanime, les conclusions du rapport présenté par M. L. Mercier, régent, sur la Protection de l'Enfance et les Tribunaux d'enfants.

Voici ces conclusions :

1. L'accroissement continu du nombre des délits commis par des mineurs nécessite des mesures sérieuses et énergiques de la part des autorités compétentes.

2. Ces mesures doivent tendre plutôt au relèvement des enfants coupables qu'à la répression des délits qu'ils ont commis.

3. L'institution dans notre pays de Tribunaux d'enfants, semblables à ceux qui existent aux Etats-Unis, est de toute nécessité.

4. Un règlement sévère doit être édicté pour réprimer le vagabondage des mineurs, cause principale des délits et crimes juvéniles. A cet effet, la création d'une police spéciale est désirable.

5. Les expositions publiques, la vente ou distribution d'ouvrages et d'images pouvant pervertir la jeunesse, la figuration des enfants sur scène et leur admission à certains spectacles suggestifs doivent être rigoureusement interdits.

6. Il y a lieu de sévir contre les parents qui, volontairement ou par négligence, ont été la cause directe ou indirecte des délits commis par leurs enfants.

7. Le nombre des institutions pour le relèvement de l'Enfance doit être suffisant. A cet effet, il est à désirer que des concordats interviennent entre cantons voisins et que la Confédération accorde son appui financier pour la création de ces établissements.

VAUD. — **Ecoles et musées cantonaux.** — Les musées cantonaux d'histoire et d'histoire naturelle, installés dans les superbes salles du Palais de Rumine, sont ouverts au public les mercredis et samedis de dix heures à midi et de 1 1/2 heures à 4 heures, les dimanches de 11 heures à midi et de 1 1/2 heure à 4 heures.

Les instituteurs, désireux de conduire leurs classes dans ces musées pour des démonstrations ou des répétitions, ne pourront pas toujours y venir le samedi ou le mercredi. Dans ces cas, ils n'auront qu'à faire part de leur projet aux conservateurs des musées qu'ils veulent visiter avec leurs élèves et leur donner la

date de cette visite ; ils recevront, en retour, un laissez-passer qu'ils devront présenter au concierge du Palais de Rumine pour être admis à pénétrer dans les salles, eux et leurs élèves.

Ces visites, très recommandées, sont gratuites.

Les conservateurs des musées sont : M. H. Blanc, professeur, musée zoologique et d'anatomie comparée. M. M. Lugeon, professeur, musée géologique et minéralogique ; M. de Molin, professeur, musée d'histoire ; M. Schenk, professeur, musée préhistorique.

*** **Ecole normale.** — Au concours ouvert par le Département de l'instruction publique pour un nouveau type de certificat d'études secondaires, trois élèves des Ecoles normales ont obtenu les premières primes d'encouragement. Ce sont Mlle Hélène Scheibler et MM. Charles Martin et Charles Viredaz.

*** **Ecoles normales.** — Le 22 décembre écoulé a eu lieu à l'Aula la séance de fin d'année. Elle a été agrémentée par des productions diverses : chœurs sous la direction de M. Troyon, violon d'ensemble dirigé par M. Gerber, etc., etc. Puis M. le directeur Guex a pris congé de M. Maillefer et l'a remercié pour les excellents services rendus à l'école pendant dix ans. M. Maillefer a répondu et a dit le souvenir inoubliable qu'il garde du directeur, de ses collègues et des élèves.

Il a été enfin procédé à la proclamation des résultats des concours pour l'année 1909. Ont obtenu des prix ou des accessits les élèves dont les noms suivent :

Histoire biblique. — Jules Martin, prix 30 fr.

Pédagogie. — Lucien Charlet, prix 45 fr. Jules Auberson, p. 30 fr. Henri Mayor, p. 40 fr.

Français. — John Baudraz, accessit 35 fr. Victor Goy, a. 35 fr. Frédéric Pochon, a. 30 fr. Henri Mayor, prix 40 fr.

Mathématiques. — Adrien Sonnaillon, prix 45 fr. Jules Auberson, p. 25 fr. François Paux, p. 27 fr. Robert Baumgartner, accessit 23 fr. Oscar Bornand, p. 35 fr. Jules Martin, p. 38 fr. Gustave Cornaz, p. 35 fr. Francis Guex, p. 35 fr. Paul Michoud, a. fr. 20 et p. 30 fr.

Allemand. — Charles Foretay, prix 40 fr. Richard Marmier, p. 35 fr. Ernest Liron, a. 10 fr. Edouard Nicod, p. 25 fr. Paul Schaer, p. 25 fr.

Histoire et géographie. — Samuel Guignard, prix 45 fr. Aloïs Gallay, p. 40 francs.

Cosmographie. — Frédéric Pochon, a. 35 fr.

Dessin. — Paul Magnin, accessit 25 fr. Francis Guex, p. 50 fr. Adrien Barbey, p. 40 fr. Marcel Dorier, p. 25 fr. Alexis Porchet, p. 35 fr. Charles Viredaz, p. 40 fr. Casimir Reymond, p. 50 fr.

Calligraphie. — Paul Bassin, p. 30 fr.

Chant. — Henri Schmidely, p. 40 fr. Benjamin Bassin, p. 45 fr.

Travaux manuels. — Alexis Porchet, p. 40 fr. Charles Viredaz, p. 40 francs. Marcel Dorier, p. 30 fr.

Violon. — Charles Bonny, p. 35 fr.

*** **Ste-Croix.** — En automne, Mlle Louise Frossard a quitté l'enseignement.

Brevetée en 1875, elle fut régente pendant trois ans environ à Cremières commune de Puidoux), puis à la Discipline des filles de Moudon. Ensuite elle passa une année en Hollande. De retour au pays, pendant une année, elle dirigea, comme remplaçante, la première classe des filles de Corsier, et, en 1883, elle entra en fonctions à Ste-Croix, où elle est restée 26 ans.

Le dernier matin que Mlle Frossard a tenu l'école, la Commission scolaire est allée dans sa classe pour la remercier des services rendus à Ste-Croix, et, en témoignage de reconnaissance, lui a remis un service en argent et l'ouvrage *La vie de Pasteur*.

Nos meilleurs vœux accompagnent Mlle Frossard dans sa retraite. Qu'elle en puisse jouir longtemps !
Em. J.

† **François Burion.** — Le 3 décembre dernier est décédé à Cully où il s'était tiré depuis cinq ans, un des vétérans du corps enseignant vaudois. Originaire de Blonay et né à Cully en 1834, François Burion avait obtenu en 1854, son brevet d'instituteur primaire. Après avoir desservi jusqu'en 1856, l'école de Genollier, il entra comme sous-maitre à la pension Daulte à Clendy. Appelé en 1857 à diriger la première classe de Poliez-le-Grand, il y resta dix ans et fut nommé en 1867 comme maître de la cinquième classe du collège d'Yverdon et confirmé en 1871 à titre définitif. Le 20 octobre 1904, il prenait sa retraite, après cinquante ans de service dans l'enseignement, dont trente-sept au collège d'Yverdon. Le numéro de l'*Educateur* du 12 novembre 1904 a relaté déjà la belle carrière de Burion et la touchante manifestation dont il fut l'objet à l'occasion de son départ d'Yverdon, qu'il aimait et où il avait laissé de chaudes sympathies. Ceux qui l'ont connu retrouveront avec plaisir dans le dit numéro de notre journal un excellent cliché où les traits énergiques du vénéré doyen sont excellemment reproduits. Encore jeune de cœur et plein de santé, François Burion se retirait dans sa ville natale, avec l'espoir bien légitime d'y terminer paisiblement sa carrière pédagogique. Hélas ! il en devait être autrement. Une pénible maladie, vaillamment supportée, a eu raison de cette robuste constitution. Il faut dire qu'il avait 75 ans, mais chez Burion l'âge n'avait pas trop altéré l'entrain juvénile et la belle ardeur d'autrefois. Tous ses collègues l'entouraient, nous dit-on, d'une bonne et chaude affection. Il fut un maître excellent, sachant inculquer à ses élèves le goût de l'étude et des habitudes d'ordre et de travail. Dans un examen des cours complémentaires où il avait été délégué comme expert, il nous montra jadis un cahier volumineux où il avait collectionné et classé par ordre de matières de nombreux problèmes d'arithmétique puisés à diverses sources, le tout dans un ordre parfait. Ce simple fait nous est resté comme un exemple de l'esprit méthodique et laborieux qui était un des traits caractéristiques de M. Burion.

Le dimanche 5 décembre, une nombreuse assistance accompagnait au champ du repos ce travailleur et cet homme de devoir. M. le pasteur Wanner, directeur du collège d'Yverdon, a rendu un bel hommage aux mérites et aux qualités du défunt. M. H. Berney, un autre vétéran encore plein de verdeur, a parlé au nom des Anciens Normaliens et enfin le Chœur d'hommes de Lavaux a clos la triste cérémonie par un beau chœur de circonstance.
H. GAILLOZ.

PARTIE PRATIQUE

A NOS LECTEURS

Sous le titre *Carnet de l'instituteur* nous nous proposons de publier régulièrement les réflexions, remarques, citations, conseils ou observations pratiques suggérés par les devoirs ordinaires de la vie professionnelle. Il va de soi que chacun peut participer à cette tâche, à la condition de garder dans le « débat » le ton convenable et de ne pas dépasser le cadre réservé à cette rubrique.

Loi et règlements.

Je viens de relire attentivement la loi du 15 mai 1906 sur l'instruction publique primaire dans le canton de Vaud, et je regrette de ne l'avoir pas fait plus tôt ; j'aurais évité au cours de l'année écoulée plusieurs négligences regrettables et certains désagréments. Un président de Commission scolaire, décédé depuis quelque dix ans, disait volontiers à « ses régents » : « Veillez toujours à ce que la loi soit pour vous et non contre vous ». C'était la loi interprétée dans son esprit plutôt que dans sa lettre.

Ce conseil est encore bon à prendre. On peut lire avec fruit le chapitre II, *Objets d'enseignement*, en particulier l'article 14 ; l'article 25 du chapitre III, et surtout la section II du chapitre V, relatif au *Personnel enseignant*.

Bien des conflits et des discussions aigres seraient apaisés si autorités et instituteurs respectaient mieux les prescriptions législatives, bien qu'elles ne suffisent pas pour établir l'entente dans les esprits mal intentionnés.

COURS COMPLÉMENTAIRES

L'industrie des hôtels.

L'origine de l'industrie hôtelière doit être cherchée dans l'utilisation des sources minérales dont la nature a si richement doté la Suisse et qui sont employées comme boisson ou comme bains. *L'hydrothérapie* — ou traitement par l'eau — était déjà en grand honneur au temps des Romains ; c'est à eux que l'on doit la découverte et l'exploitation de nombreuses sources dans notre pays, et, tant au cours du moyen-âge que de nos jours, les principes de l'hydrothérapie n'ont cessé de se développer.

L'aérophérapie — ou traitement par l'air — très en faveur aujourd'hui, doit être considérée plutôt comme une conséquence de la nervosité toujours croissante que détermine la lutte intense pour la vie.

Le mouvement des étrangers — au sens actuel du mot — est un phénomène d'origine composite, dans lequel la jouissance des beautés de la nature, l'attrait des courses de montagne et le besoin toujours plus impérieux de confort, n'excluent pas, pour toute une classe de malades : poitrinaires, anémiques, neuras-

théniques, la recherche de la guérison ou du moins d'une amélioration à leur état de santé dans l'air pur et léger des hautes régions.

Vers la fin du XVIII^e siècle, et surtout après le Congrès de Vienne en 1815, nos principaux lacs (Léman, lac des Quatre-Cantons, lac de Zurich) devinrent le but de voyage de nombreux étrangers de distinction. Puis vint le tour du Righi, de la Suisse centrale et de l'Oberland bernois ; les Grisons enfin (Engadine) et le Valais (Zermatt) virent accourir un nombre considérable de visiteurs suisses et étrangers.

Les principaux centres d'attraction — comme aussi le maximum de confort et de luxe — se rencontrent surtout sur les bords des lacs et dans les vallées si ramifiées de l'Oberland bernois, de la Suisse centrale, du Valais et des Grisons.

Dans ces trente dernières années, le nombre des hôtels a augmenté d'une manière inattendue, et le mouvement, sans doute, n'est pas près de s'arrêter. Partout, depuis le bas des vallées jusqu'à sur les flancs des montagnes les plus escarpées et sur les plus hauts sommets, se dressent aujourd'hui des *hôtels* où se déverse le flot croissant des étrangers.

Certaines vallées élevées sont subitement devenues célèbres à cause de leur situation pittoresque ou de la pureté de leur atmosphère et sont ainsi entrées dans le courant international du mouvement des *touristes*. D'autres, plus anciennement visitées, ont non seulement conservé, mais doublé encore leur antique réputation et leur clientèle.

Depuis plusieurs années, ensuite de l'augmentation croissante des amateurs de *sports d'hiver*, une nouvelle branche de l'industrie hôtelière s'est développée par le fait qu'un grand nombre de *stations d'hiver* se trouvent aujourd'hui dans une situation de plus en plus florissante. Nombre d'hôtels, avantageusement connus d'ancienne date, mais qui n'étaient ouverts que l'été, ont maintenant des saisons d'hiver très courues.

Lucerne est située au centre de la terre des touristes. Elle est le rendez-vous de tous ceux qui traversent notre pays du nord au sud ou de l'est à l'ouest. Les voyageurs lui arrivent des lacs de Constance et de Zurich, de Bâle et d'Olten, de Genève et de Berne par des voies ferrées distinctes ; de l'Oberland bernois, par tous les trains du Brünig ; de la Suisse primitive, par les vapeurs du lac des Quatre-Cantons ; du Midi, par le St-Gothard. De là vient que Lucerne peut être appelée la *métropole des voyageurs*.

Nulle localité n'est en effet mieux placée pour servir de centre à des excursions de tous genres : promenades sur le lac des Quatre-Cantons avec arrêts à Weggis, Witznau, Gersau, Brunnen, Flüelen, Beckenried, Buochs, Stanstad ; ascensions, soit à pied, soit en funiculaire au sommet du Righi, du Pilate, du Burgenstock, du Seelisberg ; visites aux lieux historiques : Chapelle de Tell, Prairie du Grütli, Chemin creux de Küssnacht ; pèlerinage aux abbayes d'Einsiedeln et d'Engelberg ; etc., etc.

Aux *Grisons*, le flot des étrangers se répand partout, dans toutes les vallées principales, dans les contrées reculées et même perdues, mais surtout dans l'*Engadine* qui est reliée aux régions voisines par sept routes carrossables (Fluela, Albula, Julier, Maloja, Bernina, Ofenpass, Finstermünz) et que le chemin de fer

de l'Albula met en communication avec Coire par Bergün, Tiefencastén et Thusis. Bon nombre de localités — St-Moritz, Pontresina, Samaden, Maloja, Prätigau, Davos, Arosa, Tarasp, Schuls, Thusis — ont été transformées dans leur aspect et en partie dans leurs mœurs par la construction d'hôtels vastes et nombreux et par l'affluence des étrangers.

Dans l'*Oberland*, Interlaken reste le point central d'où rayonnent les touristes. Brienz, Meiringen, Grindelwald, Lauterbrunnen, Kandersteg, Adelboden sont leurs séjours préférés. Wengen est devenu une importante station d'été depuis la construction du chemin de fer de la *Wengernalp*.

Les amateurs de la haute montagne se donnent rendez-vous au *Valais*, spécialement dans la région de *Zermatt* qu'entourent d'une ceinture majestueuse les cimes du Mont-Rose, du Cervin, de la Dent Blanche, du Rothorn, du Weisshorn, des Mischabel, du Dôme. Les vallées d'Anniviers, d'Hérens, de Bagnes, d'Entremont, ainsi que la région de Finhaut et le Val d'Illiez attirent chaque année des milliers de touristes.

Dans les *Alpes vaudoises*, la vallée de l'Avençon est recherchée par les touristes modestes qui vont aux Plans de Frenières. Beaucoup de familles de la plaine y possèdent des *chalets* qu'elles habitent en été. Villars-sur-Ollon, Chesières, Gryon ont de grands hôtels pour la clientèle riche. Leysin a une station climatérique pour les tuberculeux. Château-d'OEx et le Pays-d'Enhaut se développent beaucoup depuis la création du chemin de fer Montreux-Oberland bernois. De Chillon à Vevey, la série des hôtels est presque ininterrompue et des bords du lac jusque bien haut sur les flancs des collines s'étagent les établissements, grands et petits. Ils envahissent la montagne et vont même jusqu'à Caux, aux Rochers de Naye, au sommet du Pélerin, à Chexbres.

Avec les voies de communication que réclame l'industrie du *Jura*, on doit s'attendre à voir se multiplier les hôtels et séjours d'été dans cette région, à mesure aussi que la nature et les avantages de ces montagnes sont plus connus. Le séjour d'été est très salubre et très agréable, surtout dans le voisinage des grands bois de sapins. De nombreux hôtels se sont élevés à St-Cergues, Arzier, Gimel, Vaulion, Ballaigues, Ste-Croix, Les Rasses, Le Pont (Vallée de Joux), Chaumont, Macolin, Evilard, Weissenstein.

L'industrie des hôtels, longtemps stationnaire, tend à se développer dans la *Gruyère*, où l'on trouve des *hôtels-pensions* tenus avec tout le confort moderne, surtout à Bulle, Monthovon, Albeuve, Broc, Grandvillars, Charmey, Montbarry, Les Colombettes.

Au *Tessin*, le centre le plus important, Lugano, a été particulièrement favorisé par la nature. Le nombre des étrangers qui y séjournent pendant les mois d'avril à juin et de septembre à fin octobre augmente chaque année. De nouveaux hôtels grandioses viennent constamment s'ajouter à la liste déjà nombreuse de ces établissements. 300 000 étrangers y séjournent annuellement. Locarno est aussi une station d'hiver.

D'autres régions, telles que *Glaris*, *Appenzell*, *St-Gall*, etc., quoique moins favorisées, ont aussi leur part du flot des étrangers.

On classe généralement les hôtels en trois catégories ou *rangs* sans préjuger

pour cela, en aucune façon, de la qualité du service. La grandeur de l'hôtel, son agencement plus ou moins luxueux, son genre de construction, son ameublement, la nature du personnel et d'autres causes encore sont les facteurs sur lesquels on se base pour établir cette distinction, qui n'est pas toujours d'une rigueur absolue.

Pour venir en aide à l'industrie hôtelière, aux intérêts des hôteliers eux-mêmes et au mouvement des étrangers, a été fondée, en 1882, la *Société suisse des hôteliers* qui a un effectif d'environ 1200 membres. Le bureau central de la Société publie régulièrement des comptes-rendus et un guide annuels : *Les hôtels de la Suisse*, ainsi que la *Revue suisse des hôtels*. En outre, la Société possède à Cour, près Lausanne une école professionnelle qui peut recevoir trente-quatre élèves.

En 1880, il y avait en Suisse 1000 hôtels avec 58 000 lits ; en 1893, on en comptait 1700 avec 88 000 lits : actuellement il y a plus de 2000 hôtels dont 1100 sont ouverts toute l'année. Le nombre des lits approche de 150 000. Une vingtaine d'hôtels — dont près de la moitié dans le canton des Grisons — ont chacun de 300 à 500 lits.

Lucerne, Interlaken, St-Moritz ont de 4000 à 6000 lits ; *Davos, Genève, Zurich* de 3000 à 4000 ; *Bâle, Montreux, Engelberg, Pontresina, Lugano*, atteignent le chiffre de 2000.

Le mouvement des étrangers apporte en Suisse des capitaux assez considérables qui se répartissent entre les classes de la population ; en un mot, l'industrie hôtelière occupe un bon rang parmi les industries nationales et en égale plusieurs en importance.

Les hôtels suisses occupent 40 000 personnes des deux sexes dont près des trois quarts sont de nationalité suisse.

Le total des capitaux engagés dans l'industrie hôtelière atteint la somme d'un milliard de francs soit environ 200 millions pour les terrains, 600 millions pour les constructions et 200 millions pour le mobilier. Les recettes s'élèvent à plus de 200 millions par année et les dépenses atteignent près de 150 millions. Le bénéfice net représente l'intérêt du capital engagé au taux de 5 %.

C'est l'Allemagne qui nous envoie le plus grand nombre de touristes (30 %) ; cette proportion ne semble pas devoir changer. Les voies de communication entre l'Allemagne et la Suisse permettent à nos voisins d'atteindre commodément et en peu de temps le centre du pays. La Suisse vient ensuite avec 20 %, puis l'Angleterre avec 15 % et la France avec 12 %.

En ce qui concerne les saisons, ce sont les mois de juillet et d'août qui accusent la plus grande affluence de touristes.

L'industrie des hôtels, bien qu'exerçant une influence relativement faible sur les autres industries nationales (car les touristes et les voyageurs qui parcourent nos Alpes n'achètent qu'une petite quantité de nos produits nationaux), fait vivre cependant une population considérable. L'affluence des étrangers contribue aussi, dans une certaine mesure, au développement économique et intellectuel de la nation en multipliant ses relations avec les pays étrangers.

Cependant — toute médaille n'a-t-elle pas son revers ? — il faut ajouter, pour être complet et impartial, que l'affluence des étrangers dans certaines régions a eu pour conséquence un *renchérissement* notable des conditions d'existence. Il faut reconnaître en outre que, soit dans l'établissement des voies d'accès, soit dans la construction des immeubles, on a trop souvent fait bon marché de l'esthétique locale. Un mouvement d'opinion s'est produit ces dernières années pour sauvegarder les sites les plus pittoresques.

(D'après le *Dictionnaire géographique de la Suisse*).

S. C.

SUJETS DE RÉDACTION. — 1. Les hôtels (nombre, catégorie, capitaux engagés, étrangers qui y descendent). — 2. Excursions que l'on peut faire depuis Lucerne. — 3. Depuis Zermatt. — 4. Influence des hôtels sur la contrée.

PROBLÈMES. — 1. Il est descendu à Lucerne, dans le courant d'une année, 320 000 étrangers. 100 000 étaient des Allemands, 60 800 des Suisses, 46 400 des Anglais, 40 000 des Français. Le reste appartenait aux autres nations. Exprimez cela en $\%$.

R. Allemands $31\frac{1}{4}\%$. Suisses 19% . Anglais $14\frac{1}{2}\%$. Français $12\frac{1}{2}\%$.
Autres nations $22\frac{3}{4}\%$.

2. Un hôtel a coûté fr. 2 160 000. Les recettes se sont élevées à fr. 432 000 et les dépenses aux $\frac{31}{40}$ de cette somme. Quel dividende pourra-t-on distribuer aux actionnaires ?

R. $4\frac{1}{2}\%$.

3. Sur les 39 600 employés d'hôtel, il y a 14 850 hommes et 24 750 femmes. 26 400 sont des Suisses et 13 200 des étrangers. Exprimez cela en fractions ordinaires.

R. hommes $\frac{3}{8}$; femmes $\frac{5}{8}$; Suisses $\frac{2}{3}$; étrangers $\frac{1}{3}$.

C. S.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR LES MINÉRAUX

3. L'argile¹.

Echantillons à réunir pour la leçon : De l'argile brute en quantité suffisante pour que chaque élève en ait une part de la grosseur d'une noix ; de l'argile séchée au soleil ou sur un fourneau ; des débris de brique rouge ou de tuile ; quelques objets de terre commune.

1. EXPÉRIENCES A FAIRE AVANT LA DESCRIPTION. — Examiner *l'aspect* de la matière : grise ou bleue, parfois un peu jaunâtre ; plus ou moins douce au toucher ; garde la forme que la pression des doigts y a laissée (plastique) ; retient longtemps l'humidité dont elle est imprégnée ; délayée dans l'eau, elle forme une *pâte* avec celle-ci. L'argile sèche *absorbe promptement l'eau* qu'on y jette, elle *happe* à la langue. Si l'on souffle dessus, elle répand une *odeur* particulière ; c'est cette odeur que l'on perçoit en été immédiatement après une première ondée sur les champs labourés. *L'argile cuite* est dure et sonore, elle ne peut plus se délayer dans l'eau ; elle étincelle sous le choc du briquet ; de couleur rouge ou grisâtre, âpre au toucher, elle absorbe rapidement les premières gouttes d'eau qu'on y laisse tomber, elle est cependant peu perméable, surtout si elle a été soumise à

¹ On a traité précédemment le *granit* et la *molasse*. (Voir *Educateur* 1909, pages 613 et (41).

une forte chaleur (vitrification). Sous une faible épaisseur, l'argile cuite se brise facilement par le choc.

2. EXPOSÉ. — Aujourd'hui nous étudions non plus un minéral dur et résistant, mais une matière terreuse et molle : c'est l'*argile* ou *terre glaise*, souvent nommée aussi *terre à potier*.

Vous la connaissez déjà depuis vos premières années ; après avoir joué avec le sable, vous aimiez à pétrir l'argile pour faire des « pâtes » ou des « poudings ». A l'école enfantine vous avez retrouvé avec plaisir cette matière et vos doigts l'ont manipulée de toutes manières pour en façonner des billes, des cerises, des poires, même des coquilles. C'est à une propriété précieuse de l'argile, la *plasticité*, que l'on doit l'utilisation considérable de cette matière pour la fabrication d'ustensiles de tous genres. Par la cuisson l'argile se durcit en gardant la forme reçue, à la condition d'être auparavant séchée à l'air ou au soleil et soumise à une chaleur modérée d'abord, puis de plus en plus intense. Le refroidissement doit aussi se faire lentement, si l'on veut éviter le bris des pièces délicates.

L'argile existe partout à la surface de la terre. Chez nous, on en trouve des couches épaisses, ordinairement horizontales, souvent fort étendues et situées à peu de profondeur ; les terres argileuses retiennent dans leurs pores l'eau des pluies et attirent fortement l'humidité atmosphérique ; elles enlèvent aux liquides des engrais les matières organiques et les sels minéraux qui s'y trouvent, ce qui donne aux terres argileuses la fraîcheur et la fertilité nécessaires à l'entretien de la végétation.

Rarement l'argile est absolument pure ; sa composition varie beaucoup ; à l'état à peu près pur c'est un alliage de *silice* (quartz) et d'*alumine* auquel s'ajoute une proportion déterminée d'eau. Mais les argiles ordinaires contiennent un mélange de sable, de chaux, d'oxydes de fer ou de manganèse, de la potasse, etc. Chacune de ces matières donne à l'argile un caractère utile ou impropre à l'emploi qu'on en veut faire. Le sable diminue le liant et la ténacité, il rend l'argile moins fusible et propre à la fabrication des creusets et des poteries de grès. La chaux rend au contraire l'argile très fusible ; elle se trouve en petite proportion dans les argiles *figulines*, employées pour la fabrication des poteries communes, des fourneaux ordinaires, des moulages, etc. L'oxyde de fer colore l'argile en rouge ; la coloration jaune provient aussi d'oxydes métalliques.

La *marne* est une argile ou terre glaise qui contient une proportion assez considérable de calcaire ; elle peut servir à la construction des moulages et des fourneaux ; associée à l'argile ordinaire elle sert à fabriquer des poteries communes.

APPLICATIONS A L'INDUSTRIE. — Maintenant que vous connaissez les variétés d'argile les plus répandues, disons quelques mots des industries auxquelles elles donnent lieu.

Les terres communes — terres glaises, argiles figulines, marnes argileuses — servent à faire les briques ordinaires, les tuiles, les carreaux d'appartement, les terres cuites sans vernis. L'argile extraite du sol est abandonnée quelque temps à l'air ; on en sépare à la main les matières étrangères : cailloux, débris de racines, etc., puis on l'introduit dans une fosse avec de l'eau, de manière à la con-

vertir en bouillie épaisse ; cette pâte est malaxée à l'aide de machines ou par le pétrissage. On façonne ensuite les briques, les tuiles et les tuyaux à la main dans des cadres saupoudrés de sable ou mieux avec des machines qui en moulent de très grandes quantités à la fois. On les laisse sécher à l'air lentement pour éviter le fendillement et on les cuit dans des fours. Le feu dure de huit à quinze jours.

Les briques perdent en cuisant le quart de leur poids et diminuent légèrement de volume.

L'art de travailler les argiles pour les convertir en ustensiles domestiques ou en vases d'ornement a pris le nom de *céramique*, (*keramos*, poteries). La céramique a été une des premières industries créées par l'homme, et ce sont les peuples de l'Asie orientale, les Chinois et les Japonais qui, les premiers, ont façonné l'argile, l'ont transformée en briques, en tuiles, en vases à cuire les aliments, à renfermer les liquides, les grains ; c'est à eux qu'on doit l'invention du plateau tournant et de la roue ou tour à potier, une des plus anciennes machines imaginées par l'homme.

Si l'argile a deux précieuses qualités, la *plasticité* nécessaire à la manipulation et le *durcissement* que lui donne la cuisson, elle a deux propriétés qui rendent difficile le travail du potier ; le *retrait*, qui tend à déformer et à fendiller l'œuvre du modelleur et la *porosité*, qui rend les vases perméables aux liquides. Pour faire disparaître le premier inconvénient on ajoute à l'argile des substances qui diminuent sa plasticité et lui donnent la propriété d'éprouver une demi-fusion : tels sont les sables, le feldspath, la craie, le gypse, l'argile calcinée. La porosité est supprimée par l'addition d'un *vernis* ou *enduit* qui remplit les pores de la matière façonnée ; on se sert pour cela de substances diverses dont les plus employées sont : le sel marin, qui donne un vernis vitreux ; les sels de plomb, de fer, de cuivre, qui produisent des couleurs variées ; certains produits, comme l'acide stannique et le phosphate de chaux donnent des vernis opaques.

La *faïence* commune ou fine est obtenue avec des argiles plus ou moins calcaires, dégraissées avec du sable. La porcelaine a pour base le *kaolin*, argile blanche très pure que l'on trouve en abondance en Chine, en Russie, en Angleterre, en Saxe, en France ; on y ajoute toujours un peu de sable comme matière dégraissante et du feldspath pour rendre la pâte translucide après la cuisson. U. B.

N. B. — On trouvera sur ce sujet plus de détails dans les ouvrages spéciaux de minéralogie et de chimie. Voir entre autres :

Chimie élémentaire de J. Girardin 2^e vol. ; — Dictionnaire des sciences de Perrier et Poiré ; — Géologie technologique de Page et Meunier ; — Leçons de choses de Saffray ; — Chimie minérale de L. Pelet ; de Oetli, de Wurtz, etc. — Leçons sur les pierres et les terres par Adjuvans, (chez Lucien Vincent éditeur, Lausanne).

GRAMMAIRE

*Imparfait ou passé défini ?*¹

L'élève ayant fait les quelques conjugaisons proposées lors de l'examen

¹ Voir la première partie de cette leçon dans l'*Educateur* 1909, page 777.

du texte : « L'enfant aux champs », et trouvé peut-être quelques-unes des phrases demandées, nous lui soumettrons les lignes suivantes :

La visite de l'inspecteur.

L'inspecteur entre. Je me lève. Tu as peur. Il serre la main du maître et le prie de continuer sa classe. Il feuillette les registres et examine les cahiers. Puis il interroge les élèves. Tu sais répondre ; moi je me trompe et je rougis. Louis et Paul hésitent, cherchent leurs mots et ne font rien de bon. Germaine récite sans faute ses leçons ; j'admire son assurance et le maître est content d'elle. Nous chantons un chant et l'inspecteur repart.

L'élève mettra les verbes à l'imparfait en faisant accorder selon la personne. En comparant alors le texte nouveau avec « L'enfant aux champs », où l'action passée se répétait, nous amènerons l'enfant à comprendre que l'imparfait n'est pas ici le temps qui convient.

Les actions énumérées dans l'exercice d'application ci-dessus ne se sont pas-sées qu'une fois. Comment dirons-nous le verbe ? Nous avons deux temps à notre disposition : temps simple, — passé défini — ; temps composé — passé indéfini.

Nous prierons les élèves d'écrire cet exercice en mettant les verbes au passé défini. Puis oralement ils se serviront du passé indéfini.

Comparaison : la répétition des auxiliaires devient chose fatigante ; la phrase est plus facile, plus quelconque, moins variée. Le passé défini lui donne plus de rapidité.

Nous n'oublions pas que ces temps ont d'autres fonctions dans la phrase, fonctions plus subtiles qui ne retiennent pas notre attention dans cette étude élémentaire. Il suffit que nos élèves primaires sachent quand on utilise le plus souvent les temps du verbe.

Pour montrer que l'emploi exclusif du passé défini — dans les narrations d'événements qui ne se sont produits qu'une fois — peut enlaidir la phrase, nous donnerons à nos élèves un texte comme le suivant :

Mon frère et moi, nous allons à la ferme de grand-père. Nous passons par le chemin de la forêt où nous entendons le chant des pinsons et où nous cueillons des fraises. Nous sortons du bois et nous traversons un ruisseau sur un petit pont. Nous entrons alors dans le domaine de la ferme. Nous appelons nos cousins, nous jouons avec eux. Nous mangeons des tartines et de la crème : nous visitons le jardin et les groseilliers ; nous courons après les bœufs dans la prairie et nous nous jetons sur les tas de foin sec : nous grimpons sur les chars et nous revenons à la grange. Oh ! les belles heures que nous avons passées à la ferme de notre grand-père !

Les élèves écriront ces lignes au passé défini à la même personne et liront ensuite à voix haute : ils comprendront. L'emploi du passé indéfini est ici moins lourd et moins cocasse.

Eug. M.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ecoles normales du Canton de Vaud

Le poste de maître d'histoire et de géographie aux Ecoles normales est au concours :

Traitement : fr. 4500 par an pour 25 h. de leçons hebdomadaires. Heures supplémentaires en sus.

Adresser les demandes d'inscriptions au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 2^{me} service, jusqu'au 6 janvier prochain à 6 h. du soir.

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MAISON
MODÈLE
DRAPERIE
*anglaise, française
et suisse*

ECHANTILLONS
toujours disponibles

LIVRAISONS
rapides

3⁰/₀
Escompte habituel

10⁰/₀
à 30 jours aux membres de la S. P. V.

SPÉCIALITÉ DE
VÊTEMENTS
sur mesure et confectionnés, façon soignée.
2 coupeurs et atelier dans la maison.

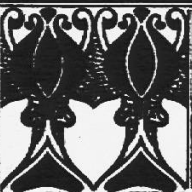
MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE, Rue du Pont.

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE

DE LAUSANNE

LA REVUE parvient le même jour à presque tous les abonnés du canton et de la Suisse romande. — **LA REVUE** expédie gratuitement, chaque samedi, à tous ses abonnés le supplément la „Revue du Dimanche“ formant à la fin de l'année un beau volume de plus de 400 pages. — **LA REVUE** publie : Renseignements complets sur la politique vaudoise, suisse et étrangère. — Service de dépêches. — Nouvelles financières. — Chronique agricole. — Correspondances de Paris, Berne, Zurich, etc. — Lettres du village, par Grattesillon. — Feuilletons réputés, — Etat civil de Lausanne. — Places fédérales au concours. — Bulletin météorologique détaillé, etc. — **LA REVUE** est indispensable aux personnes voulant suivre le mouvement politique. — La réclamer dans tous les cafés et restaurants. — Un an, 12 francs. — **LA REVUE** est envoyée GRATUITEMENT dès ce jour au 31 décembre 1909 à tout nouvel abonné pour 1910. H 15264 L

On s'abonne par carte postale à l'Administration de LA REVUE, place St-François, Lausanne ou par compte de chèque postal II. 76. —



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGER-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.



FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Systemes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

Ancienne Maison

A. MAUCHAIN

Jules RAPPÀ successeur
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885

Havre 1893

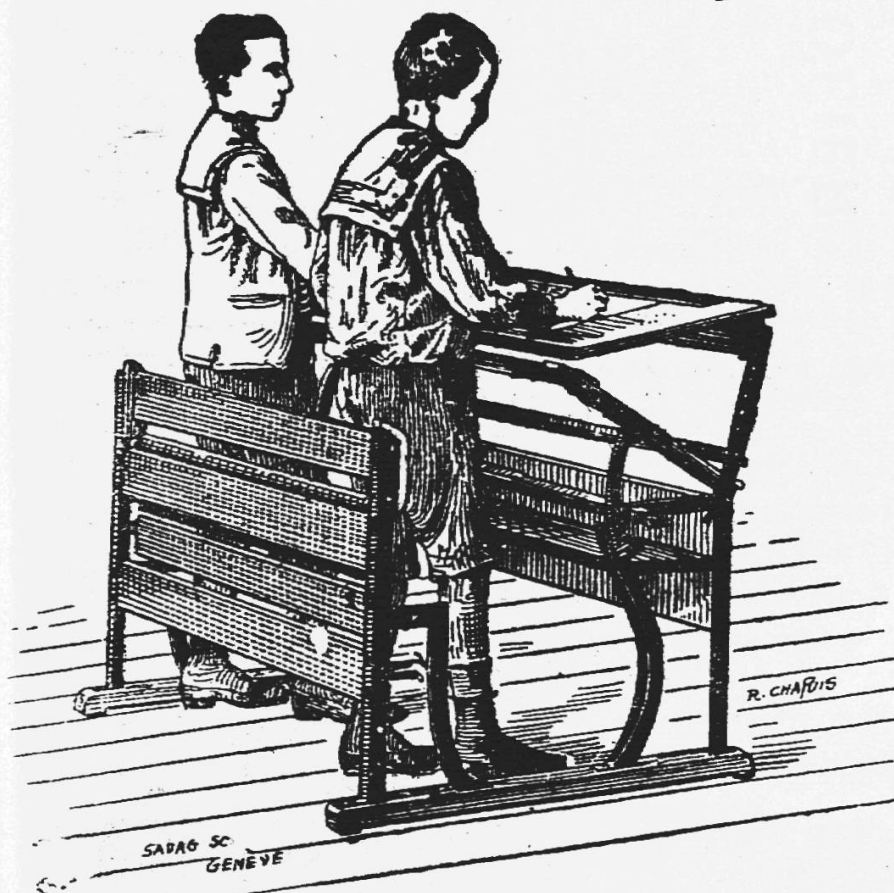
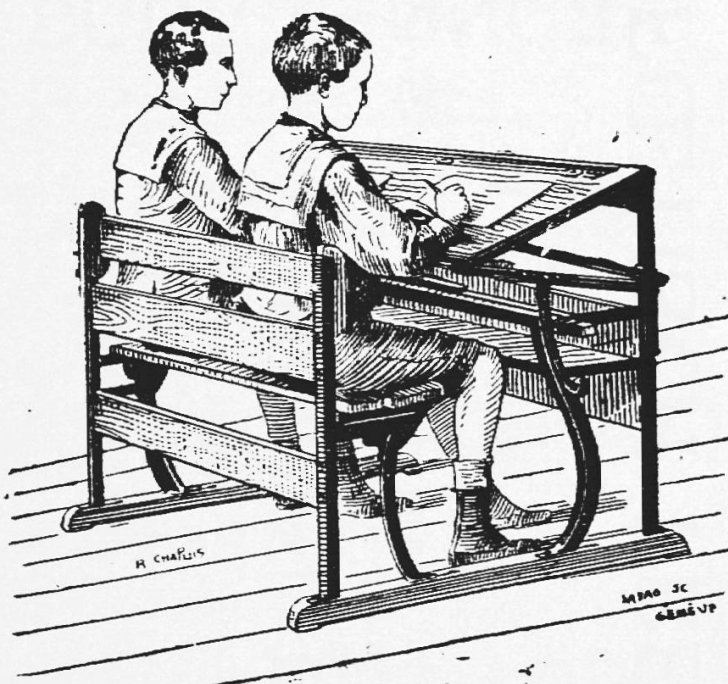
Paris 1889

Genève 1896

Paris 1900

Les plus hautes récompenses
accordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus
à disposition.



Pupitre avec banc Pour Ecoles Primaires

Modèle n° 20

donnant toutes les hauteurs
et inclinaisons nécessaires
à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC ou chaises.

Modèle n° 15 a

Travail assis et debout
et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE

par le Département
de l'Instruction publique
du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles,
évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudaises où notre matériel scolaire est en usage : Lau-
sanne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-
treux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-
nes, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully
Bex, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Gran-
ges, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles,
Aigle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

Harmoniums portatifs

Nous pouvons enfin offrir à notre clientèle l'instrument si souvent demandé :

L'**Harmonium transportable**, de dimensions restreintes, léger quoique solide, et conservant malgré tout son caractère, analogue à celui de tous les autres harmoniums. En effet, malgré les dimensions réduites, les modèles dont nous donnons ci-après l'énumération ont une ampleur et pureté de son remarquables en même temps qu'une grande douceur de timbres.

Ces divers modèles sont d'une utilité incontestable pour le Missionnaire et l'Évangéliste, appelés à se déplacer fréquemment, et n'ayant bien souvent pour tous moyens de transport que les porteurs.

Le directeur de société chorale le trouvera indispensable pour l'étude préliminaire et l'accompagnement des chœurs.

Son emploi enfin est tout indiqué dans les petits orchestres où il devient, par suite du grand nombre de parties manquantes, un renfort inappréciable.

 Dans le but d'encourager l'achat de ces ravissants petits harmoniums nous les vendons à des prix spécialement réduits.

Modèle l'ÉCOLIER

Dimensions : 17 × 25 × 53 cm.

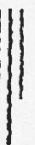
Un jeu et trois octaves, clavier normal Fa à Fa, pour être posé sur une table ou un chevalet.

Sans coffre-étui Fr. 55. —

Avec » Fr. 70. — Article soigné.



Poids 5 kilos, sans le coffre.



FOETMISCH FRERES

(S. A.) A LAUSANNE. VEVEY ET NEUCHÂTEL

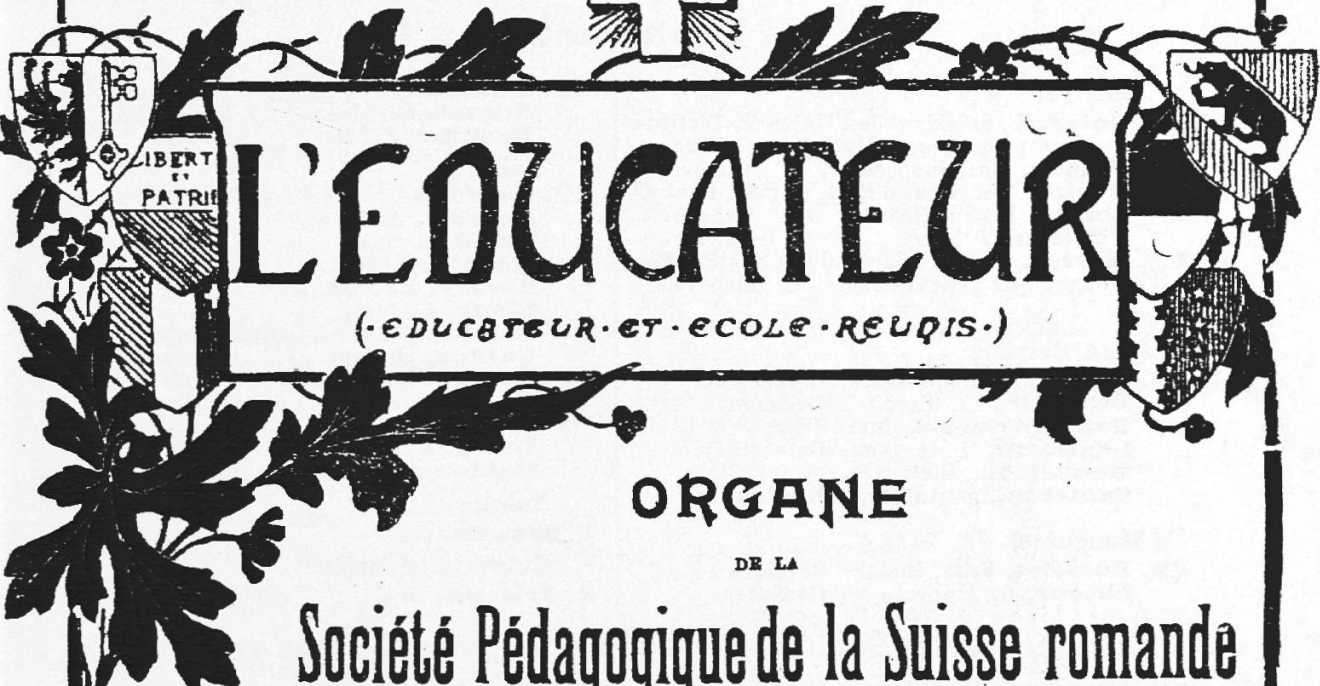
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVI^{me} ANNÉE. — N° 2

LAUSANNE — 15 Janvier 1910.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		MM. Hoffmann, F., inst.,		Neuchâtel.
MM. Golay, E., président de l'Union des instituteurs primaires genevois,	Genève.	Brandt, W., inst.,		Neuchâtel.
Pesson, Ch., inspecteur,	Genève.	Busillon, L., inst.,		Convet.
Rosier, W., cons. d'Etat,	Petit-Lancy.	Vaud.		
M^{lles} Muller, institutrice,	Genève.	MM. Pache, A., inst.,		Moudon.
Pauchard, »	Genève.	Porchet, A. inst.		Lutry.
M. Martin, Ed., président de la Société Pédagogique genevoise.	Genève.	Briod, E., inst.,		Lausanne.
		Magnin, J., inst.,		»
		Savary, E., inst.,		»
		Cloux, J., inst.,		»
		Baudat, J., inst.,		Corcelles s/Concise.
Jura Bernois.		Gailloz, H., inst.,		Yverdon.
MM. Gylam, A., inspecteur,	Corgémont.	Ramuz, R., inst.,		Grandvaux.
Duvoisin, H., direct.,	Delémont.	Masnata, J., inst.,		Dail lens.
Baumgartner, A., inst.,	Bienne.	Magnenat, J., inst.,		Oron.
Chatelain, G., inspect.,	Porrentruy.	Dufey, A., inst.,		Mex.
Moeckli, Th., inst.,	Neuveville.	Guidoux, E., inst.,		Pailly.
Sautebin, instituteur,	Reconvilier.	Tessin.		
		M. Nizzola, prof.,		Lugano.
Neuchâtel.		Suisse allemande.		
MM. Rosselet, Fritz, inst.,	Bevaix.	M. Fritsch, Fr.,		Neumünster-Zurich.
Latour, L., inspect.,	Corcelles.			

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM Frossard, Camille, directeur, président,	St-Imier.	MM. Vauclair, Ernest, professeur, secrétaire	St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président,	St-Imier.	Perret, C., inst., trésorier,	Lausanne.

Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

CAHIER D'EXERCICES POUR REMPLIR les formulaires du service de la poste et des chemins de fer. (12^e mille)

avec tous les 20 formulaires nécessaires 50 ct.

Guide pour le maître avec les formulaires nécessaires remplis en rouge. fr. 1

S'adresser à l'auteur OTTO EGLE, professeur, GOSSAU, St Gall.

Voir les extraits de lettres : XLIV^e année, N^o 46 annonce, et la critique d'un collaborateur : XLV^e année, N^o 13, page 200

H 1870 G

COMBUSTIBLES

Gros et Détail

ANTHRACITES, HOUILLES, COKES, BOIS, etc.

Fournitures pour chauffage central

L. BÉTHOUX

Téléphone 1184. — Rue Caroline 14. — Arrêt du Tram.

Livraison soignée à bref délai. — Prix abordables.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

Beaux Dimanches, 5^{me} édition. Observations d'histoire naturelle, par le Dr Bourget. Un volume in-16 relié 5 fr. — ; broché 3 fr. 50

Beaux Dimanches sera lu par un grand nombre de générations et deviendra le manuel par excellence des braves gens, si nombreux chez nous, qui aiment la nature et sont avides de science.

Tribune de Genève.

Beaux Dimanches est le livre d'un médecin honnête, d'un poète de bon sens et d'un philosophe gai.

Dr CHATELAIN (*Suisse Libérale*).

La bonne Science, Causeries scientifiques, par le Dr Gustave Krafft. In-16. relié 5 fr. — ; broché 3 fr. 50

En vous promenant à travers les nombreuses régions du vaste monde scientifique, le Dr Gustave Krafft vous montrera ce que doit être la vie, cette vie dont nous faisons parfois un

si triste usage. Et vous comprendrez alors pourquoi la science peut dans une certaine mesure servir à ennoblir l'humanité.

Henri SENSINE (*Gazette de Lausanne*).

Tolstoï intime, par Serge Persky. In-16, relié 5 fr. — ; broché 3 fr. 50

M. Persky, grand admirateur de Tolstoï, nous donne, dans ce livre, un portrait véridique et touchant du grand Russe.

The Times (Londres).

Tolstoï parle tout naturellement en apologues, paraboles et similitudes, comme on en lit dans la Bible. Ses paroles sont comme

celles de Jésus, embaumées du parfum des lis des champs.

Paul SEIPPEL. (*Journal de Genève*).

On n'attendait qu'un homme et l'on trouve une œuvre, vivante à souhait, pittoresque, savoureuse.

Maurice MILLIoud.

(*Gazette de Lausanne*).

Fuseaux d'Ivoire. Poésies par M^{me} E. Cuchet-Albaret. In-16 3 fr. 50

C'est des vers d'un art si ce n'est très raffiné, du moins souple et délicat, tout de ferveur, de nuance et de musique. Et c'est plus encore, c'est de la poésie.

M^{me} Cuchet-Albaret en a tout imprégné sa vie modeste et paisible. Et dans les devoirs les plus humbles comme dans les spectacles les

plus proches, elle trouve une occasion d'aimer comme un motif suffisant à chanter.

Philippe MONNIER. (*Journal de Genève*).

C'est un des meilleurs volumes de vers de notre petit pays; l'auteur prendra rang, dès maintenant parmi les premiers.

Roger BORNAND. (*Suisse libérale*).

Sœur Dora, par M. Lonsdale. Un volume in-16, relié 3 fr. 50; broché 2 fr. 50

Sœur Dora nous montre les services que peut rendre une femme aimante sous l'influence chrétienne.

Signal de Genève.

Histoire qu'on dévore d'une lecture ininterrompue, parce qu'à l'agrément de la forme

elle allie les émotions les plus communicatives.

Gazette de Lausanne.

Des ouvrages tels que celui-ci ne se lisent pas sans que l'humiliation ne s'ajoute à l'intérêt qu'ils présentent.

Semaine religieuse.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEß-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.



Recueil de chants pour Chœur d'hommes

Nouvelle édition revue et augmentée. Un volume 500 pages. Fr. 2.50

Vente exclusive aux Sociétés et Pensionnats, AUX IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.) LAUSANNE

PERRENOUD & C^{IE}

Successeurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en
métal, depuis fr. 6; argent, fr. 15; or, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrica-
tion. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVREURIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

 Remise 
10 % au corps enseignant.

